



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 10 novembre 2014

À

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous vous avons adressé un courrier le 20 décembre 2013 pour mettre en œuvre dans le département les engagements du Ministère en matière de simplification administrative pour les directeurs d'école. À ce jour, aucune réponse ne nous a été apportée.

Aujourd'hui, dans la circulaire n° 2014-138 du 23 octobre 2014, le Ministère s'engage précisément sur le protocole de simplification administrative des tâches des directeurs d'écoles.

Au niveau départemental, des groupes de travail doivent se mettre en place pour élaborer des propositions d'évolution des différentes procédures administratives qui concernent les directeurs d'écoles, par exemple : limitation des enquêtes, mise en place de modalités de communication institutionnelles permettant d'éviter les doublons, renforcement de la formation, simplification des sollicitations des directeurs s'agissant des procédures de sécurité et de prévention des risques (PPMS ou DUERP), information des personnels des circonscriptions et des services académiques pour les données existantes dans Base Élèves et Décibel, sans demande ou enquête complémentaire auprès des écoles, dispositif permettant de répondre aux questions ponctuelles des directeurs d'école concernant l'exercice quotidien de leurs fonctions...

La liste n'est pas exhaustive puisque les différents sujets doivent être traités lors de groupes de travail qui doivent être mis en place entre novembre 2014 et mai 2015.

Nous vous demandons donc de bien vouloir réunir un groupe de travail sur ces questions dans les conditions prévues par la circulaire.

Certain de notre volonté commune de faire avancer le Service Public et Laïc d'Éducation Nationale dans l'intérêt des élèves qu'il accueille et de ses agents, je vous prie de recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, mes salutations sincères.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS